

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 1908)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE188

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par les deux alinéas suivants :

« 4° Il est ajouté un 10° ainsi rédigé :

« 10° De lutter contre l'artificialisation des sols agricoles, puits de carbone et producteurs de biomasse. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que depuis 50 ans, la France a perdu plus de 3 millions d'hectares agricoles, il convient d'inscrire dans la loi l'importance des sols agricoles en tant que piège à carbone.